



Durée maximale de travail par semaine

Par **victorineplu**, le **22/02/2013** à **14:32**

Bonjour,

Je me pose une question, mon employeur m'a fait travailler 52 heures la semaine dernière !
Prétextant un surcroit d'activité dû à une commande d'un client.

En avait il le droit et comment doit il me les payer ?

Merci de vos réponses

Victorine

Par **nicolasas**, le **22/02/2013** à **15:01**

Bonjour,

C'est totalement illégal de faire travailler un salarié plus de 48 heures par semaine. Il existe bien des dérogation mais il y en a tellement que c'est compliqué de vous dire si vous rentrez dedans, voyez plutôt ceci pour plus de détails :[en savoir plus](#)

Ensuite bien entendu, vos heures doivent être payées même si vous avez dépassé le maximum légal .. c'est la moindre des choses !

Nico